**Mémo sur les mesures de sécurité incendie dans les chambers des foyers d’étudiants**

**de Samara Polytech**

Le mémo établit les exigences de sécurité incendie dans les chambres des foyers de l'Université et est obligatoire pour l'accomplissement de tous les étudiants, employés, locataires, visiteurs.

Les fonctionnaires et les citoyens qui ont violé les exigences de la sécurité incendie sont responsables conformément à la législation de la Fédération de Russie.

Tous les arrivants à un foyer doivent être familiarisés (sous la signature) avec les règles de sécurité incendie.

Responsabilités des étudiants et du personnel de prévention des incendies dans les locaux.

Il est DÉFENDU de:

1. Fumer. Le tabagisme dans les territoires et dans les locaux de l'Université est interdit par l'ordre du recteur. Le tabagisme n'est autorisé que dans des lieux extérieurs spécialement prévus à cet effet et marqués d'un signe spécial.

2. Allumer un feu ouvert.

3. Utiliser les moyens d'extinction d’une manière inappropriée

4. Utiliser n'importe quel appareil de chauffage électrique sans l'autorisation spéciale de l'administration de foyer.

5. Effectuer l'allongement et le renforcement du câblage électrique (à l'exception de l'utilisation de rallonges domestiques équipées de fusibles et de tés de production industrielle).

6. Utiliser des appareils électriques de chauffage pour le chauffage des locaux, la préparation et le chauffage de la nourriture à l'extérieur des places spécialement réservées.

7. Utiliser des appareils électriques dont la consommation d'énergie dépasse la puissance consommée admissible du réseau électrique (fours à micro-ondes, réchauffeurs électriques, etc.), et d'allumer plusieurs appareils électriques simultanément dans le réseau électrique, dont la consommation d'énergie totale est supérieure à la puissance admissible.

8. Laisser sans surveillance les appareils électriques et les équipements électriques inclus dans le réseau électrique(y compris les cuisinières électriques, les ordinateurs, les lampes de table, les appareils radio).

9. Relier des appareils électriques sans connecteurs standard.

10. Utiliser des interrupteurs électriques, des prises électriques et des prises de courant défectueux (avec des boîtiers cassés, des contacts brûlés et bouchés, avec des fils d'étincelles et chauffants pas fixés au contact, des luminaires sans capuchons de protection).

11. Branchez les appareils électriques défectueux sur le réseau électrique.

12. Apporter, stocker et utiliser des liquides inflammables, des objets et des matériaux inflammables, des bouteilles de gaz inflammables dans les foyers de l'Université.

13. Encombrer des voies d'évacuation par les meubles (couloirs, cages d'escalier, sorties d'évacuation de l'auberge), l'accès aux moyens primaires de lutte contre l'incendie, les panneaux de distribution électrique et les dispositifs de déconnexion.

En quittant une chambre il FAUT:

débrancher tous les appareils électriques (retirer les prises de courant);

fermer les fenêtres et les carreaux hermétiquement;

libérer les passages et l'espace avant les sorties des locaux;

éteindre la lumière.

**Actions en cas d'incendie**

En cas de détection d'un incendie ou de ses signes (fumée, odeur de brûlé), chaque citoyen doit immédiatement: appuyer sur le bouton du détecteur de feu manuel, signaler un incendie ou ses signes au gardien de service ou au chef du foyer d’étudiants (si possible prendre des mesures pour éliminer l'incendie).

Signaler un incendie ou ses signes de personnes à proximité et prendre les mesures nécessaires pour évacuer toutes les personnes du bâtiment.

S'il y a des risques d'incendie (fumée, perte de visibilité, haute température, vapeurs toxiques de combustion), évacuez immédiatement dans la zone de sécurité.